

**RÉORGANISATION DES SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉTAT :
DIAGNOSTIC DES MISSIONS RÉGIONALES OU ASSIMILÉES EXERCÉES PAR
LES DIRECTIONS RÉGIONALES DES FINANCES PUBLIQUES (DRFiP) DE LA
SOMME ET DU NORD PAS-DE-CALAIS DEPARTEMENT DU NORD**

Afin de répondre à la commande adressée par le Premier Ministre aux Préfets de région (circulaire du 18 février 2015) d'établir avant le 30 avril 2015 un « diagnostic territorial », un travail commun a été conduit par les DRFiP du Nord-Pas-De-Calais département du Nord et de la Somme, pour nourrir ce diagnostic s'agissant des services de la Direction générale des finances publiques.

Seules quelques missions des DRFiP sont de niveau régional. Par ailleurs, les DRFiP exercent certaines missions supra-départementales qui se trouvent correspondre parfois au ressort régional ; mais l'essentiel des missions qu'elles exercent est départemental.

La présente fiche a pour objet pour chacune des activités concernées directement ou indirectement par la réforme de la carte des régions, de décrire de façon synthétique la mission, le périmètre d'intervention (parfois différent entre les deux DRFiP) et les effectifs mobilisés.

1- LES MISSIONS REGIONALES

1-1 Le contrôle budgétaire en région (CBR) :

1-1.1 Présentation synthétique de la mission :

Le contrôleur budgétaire en région assure le contrôle général des dépenses déconcentrées. Ce contrôle s'exerce sur tous les documents de programmation budgétaire ainsi que sur les actes engageant financièrement l'État. Il permet de s'assurer de la soutenabilité budgétaire des documents prévisionnels de gestion.

En exécution, l'autorité chargée du contrôle budgétaire contrôle les engagements sous la forme d'avis préalables ou de visas déterminés sur la base de critères exclusivement budgétaires et en fonction de seuils qui diffèrent selon les groupes d'appartenance de la région. Selon les actes, ce contrôle s'exerce a priori ou a posteriori. Elle examine par ailleurs les comptes rendus d'utilisation des crédits et emplois transmis par les gestionnaires.

Le CBR assure également le contrôle budgétaire des organismes placés dans son périmètre d'intervention en application d'un arrêté du ministre du budget du 11 mars 2014.

1-1.2 Périmètre d'intervention du CBR :

Missions	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Suivi des BOP	44	35
Visa ou avis préalable sur les dossiers à enjeux	1 286 visas ou avis sur les dépenses et 1 547 actes de recrutements ou avenants aux contrats	685

Missions	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Contrôle budgétaire sur les organismes (EPA essentiellement)	9	4
Contrôle économique et financier sur les groupements d'intérêt public (GIP) (compétence départementale)	16	2
Appui au recteur pour l'exercice du contrôle budgétaire des universités	7	2

1-1.3 Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Conformément à l'article 88 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État est exercé par le directeur régional des finances publiques. Ce dernier est assisté, à cet effet, par un membre du contrôle général économique et financier, un expert de haut niveau ou un administrateur des finances publiques (AFIP), placé sous son autorité. Cet agent est nommé par la direction du budget.

L'équipe constituée autour de chacun des CBR est composée actuellement des effectifs suivants :

- pour la DRFiP Nord-Pas-de-calais : 9,4 non compris le contrôleur (membre du CGFi),
- pour la DRFiP de la Somme : 4,4, non compris le contrôleur.

1-2 L'autorité de certification :

1-2.1 Présentation synthétique de la mission :

Ce service est chargé de la certification des fonds structurels européens, visant à garantir la régularité, l'éligibilité et la fiabilité des dépenses relatives aux programmes FEDER (Fonds européen de développement régional) et FSE (Fonds social européen) déclarées à la Commission Européenne.

1-2.2 Périmètre d'intervention de l'autorité de certification :

Périmètre - Volumétrie	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Périmètre	Autorité de certification concernant les programmes opérationnels régionaux du FEDER et du FSE	Autorité de certification concernant les programmes opérationnels régionaux du FEDER et du FSE
Éléments de volumétrie	<p>- FEDER : le montant de dépenses déclarées depuis le 01/01/2007 (programme 2007-2013) représente 1,65 milliard d'€ à la fin de l'année 2014 , sur 2014 : 708 certificats de service fait (CSF) traités et 13 contrôles qualité certification (CQC) réalisés.</p> <p>- FSE : le montant des dépenses déclarées représente 560 millions d'€ depuis le 01/01/2007 (programme 2007-2013) à la fin de l'année 2014 , sur 2014 : 916 certificats de service fait traités et 7 contrôles qualité certification (CQC) réalisés.</p>	<p>Concernant la programmation 2007/2013 :</p> <p>-Dépenses certifiées au 31/12/2014 : - FEDER : 714.839.862,94€ correspondant à 3 169 certificats de service fait (2014 uniquement : 109.676.296,49€ pour 378 certificats de service fait) ;</p> <p>- FSE : 177.498.365,91€ correspondant à 2 173 certificats de service fait (2014 uniquement : 34.629.073,60€ pour 852 certificats de service fait).</p>

1-2.3 Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Les équipes sont composées actuellement des effectifs suivants :

- pour la DRFiP Nord - Pas-de-Calais : 2,8,
- pour la DRFiP de la Somme : 3.

1-3 Les missions régionales de l'action économique :

1-3.1 Présentation synthétique de la mission :

La DGFIP assure des prestations de conseil en matière financière, fiscale et comptable des préfets et des décideurs publics. Elle intervient également en faveur des entreprises et auprès des autres acteurs économiques locaux.

Les missions en la matière sont pour partie de niveau régional, pour partie de niveau départemental.

Dans chaque direction régionale des Finances publiques, une mission d'expertise économique et financière (MEEF) rattachée à une Division « Action et expertises économiques » est chargée, à la demande des ordonnateurs de l'État

(préfets, recteurs, directeurs des agences régionales de santé...) de réaliser des expertises sur les projets d'investissements publics financés par l'État, par des fonds structurels européens ou cofinancés par les collectivités territoriales et les établissements publics.

S'agissant des fonds européens, la compétence de gestion a été transférée pour l'essentiel aux régions mais les DRFiP assurent une prestation de service pour les régions (cf. infra§ 1-3.2).

Vis-à-vis des entreprises, ce service intervient dans les dispositifs départementaux de soutien aux entreprises en difficulté (CODEFI, CCSF). Il prépare également les dossiers de la cellule régionale de veille et d'alerte précoce présidée par le préfet, à laquelle participe la DRFiP.

La Division « Action et expertises économiques » participe par ailleurs à des instances régionales statuant sur l'octroi de diverses aides : comité d'engagement des aides individuelles aux entreprises, commission régionale des aides ADEME. Enfin, elle assiste le DRFiP en sa qualité de conseiller permanent du préfet de région pour les questions économiques intéressant la défense et la sécurité nationale.

1-3.2 Périmètre d'intervention :

Pour les deux directions régionales, le périmètre d'intervention est celui de leur compétence géographique.

1-3.3 Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Les équipes sont composées actuellement des effectifs suivants :

- Pour la DRFiP Nord - Pas-de-Calais : 8,3.
- Pour la DRFiP de la Somme : 4.

1-4 La politique immobilière de l'État :

1-4.1 Présentation synthétique de la mission :

Les DRFiP sont responsables de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État dans la région, sous l'autorité du préfet de région.

L'échelon régional a été réaffirmé comme le territoire-clé de la politique immobilière avec un renforcement du rôle du responsable régional (RRPIE) en appui du préfet de région (supervision de tous les actes ayant un impact sur la politique immobilière, missions d'impulsion, de coordination et de soutien de la stratégie immobilière de l'État au plan régional).

1-4.2 Périmètre d'intervention :

Le tableau ci-après présente quelques données chiffrées sur le parc immobilier suivi par chacun des deux RPIE :

Données	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Nombre de bâtiments de l'État majoritairement de bureau : Fonction du bâtiment "Immeubles de bureaux" : Type de bâtiments "bureaux" :	Bâtiments de type bureaux : 1092 Décompositions * 880 occupation Etat + 212 occupation Opérateurs * 389 propriété Etat + 703 propriété autre	446 170 295
Surface type "bureaux" occupée : - par les services de l'État : Valorisation : - par les services régionaux de l'État (DREAL, DRAC, DRAAF, SGAR, DRJSCS) : Effectifs services régionaux :	Surface utile brute de type bureaux : 949.714 m ² Décompositions * 728.003 m ² occupation Etat + 221.711 m ² occupation Opérateurs * 557.696 m ² propriété Etat + 392.018 m ² propriété autre Valorisation de type bureaux : 501.150.512 € Décompositions * 492.726.524 € occupation Etat + 8.423.988 € occupation Opérateurs	169.217 m ²

<p>- par l'ARS : Effectifs ARS :</p> <p>- par les opérateurs de l'État :</p>	<p>* 443.938.493 € propriété Etat + 57.212.019 € propriété autre</p> <p>DRAC : 3.688 m² de SUB, 144 postes de travail valorisation à 6.297.350 €</p> <p>DREAL 14.620 m² de SUB, 593 postes de travail valorisation à 16.686.330 €</p> <p>DRJSCS 2.347 m² de SUB, 98 postes de travail valorisation à 3.184.025 €</p> <p>DRAAF 1.807 m², 91 postes de travail valorisation à 1.515.000 €</p> <p>ARS 9.801 m² de SUB (472 collaborateurs)</p>	<p>DRAC : 2.039 m² (73 agents)</p> <p>DREAL : 4.283 m² (255 agents)</p> <p>DRJSCS : 983 m² (84 agents)</p> <p>DRAAF : 1.988 m² (100 agents)</p> <p>ARS : 3.752 m² (251 agents)</p> <p>Opérateurs de l'Etat : 18.135 m²</p>
<p>Surfaces "tous types" occupés : - par les services de l'État :</p> <p>Valorisation : - par les opérateurs de l'État :</p>	<p>Surfaces tous types : 3.584.786 m² Décompositions * 2.168.572 m² occupation Etat + 1.416.214 m² occupation Opérateurs * 2.631.622 m² propriété Etat + 953.164 m² propriété autre</p> <p>Valorisations tous types : 1.510.681.326 € Décompositions : * 1.501.109.249 € occupation Etat + 9.572.078 € occupation Opérateurs * 1.386.402.904 € propriété Etat + 124.278.422 € propriété autre</p>	<p>Services de l'Etat : 1.505.366 m²</p> <p>Opérateurs de l'Etat : 143.913 m²</p>
<p>Enveloppe initiale AE BOP 309 :</p> <p>- gestion 2014 :</p> <p>- gestion 2015 :</p>	<p>4.209.523 €</p> <p>4.040.096 €</p>	<p>2.219.482 €</p> <p>1.537.346 €</p>

1-4.3 Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Les équipes sont composées actuellement des effectifs suivants :

- pour la DRFiP Nord - Pas-de-Calais : 1,8,
- pour la DRFiP de la Somme : 2,8.

1-5 La paierie régionale :

1-5.1 Présentation synthétique de la mission :

La paierie régionale est un poste comptable situé hors du siège de la DRFiP et exerçant la mission de tenue de la comptabilité du conseil régional. Cette activité concerne l'exécution de toutes les recettes et de toutes les dépenses de cette collectivité territoriale ainsi que la traduction comptable.

Le payeur régional apporte par ailleurs un appui de proximité dans tous les domaines de l'action financière : conseil en matière de fiscalité locale, aide à l'élaboration du budget, analyses financières des comptes, aide à la gestion de trésorerie et conseil juridique.

1-5.2 Périmètre d'intervention :

Le tableau ci-après compare synthétiquement, en quelques données chiffrées, la volumétrie d'activité des pairies régionales :

Données	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Population de la région	4 054 634 habitants	1 922 342 habitants
Budget de la région	Budget ¹ : Fonctionnement 1 445 927 615 € - Investissement 1 000 267 099€ Total 2 446 194 714 €	Budget ² : Fonctionnement : 885.244.797,47€ Investissement : 815.281.624,37€ Total : 1.700.526.421,84€
Nombre de lignes de titres de recette 2013	5 623	3 833
Nombre de lignes de mandats de marché 2013	24 494	9 422
Nombre de lignes de mandats autres 2013	36 901	25 504

1-5.3 Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Les équipes sont composées actuellement des effectifs suivants :

- pour la DRFiP Nord - Pas-de-Calais : 12,3,
- pour la DRFiP de la Somme : 10,80.

2- LES MISSIONS SUPRA DÉPARTEMENTALES IMPACTÉES PAR LA FUSION DES REGIONS

2-1 Le contrôle et exécution de la dépense de l'État :

Les services des DRFiP assurent au plan local le contrôle et le paiement des dépenses de l'État de certaines administrations dans un ressort régional ou supra-régional, ainsi que le versement des rémunérations d'une grande partie des agents de l'État.

Avant de payer et de comptabiliser les dépenses, les comptables de la DGFIP sont chargés d'effectuer divers contrôles (validité de la créance, disponibilité des crédits...) modulés en fonction des enjeux et des risques.

Les services assurent par ailleurs une mission d'assistance et de conseil auprès des ordonnateurs en vérifiant la bonne mise en œuvre des principes et des méthodes de gestion budgétaire : restitutions sur l'exécution de la dépense, conseil sur des opérations complexes (marchés, partenariats public-privé, délégations de service public...), offre de services (diversification des moyens de paiement, échange d'informations...).

L'organisation ne répond pas à un schéma uniforme sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les services facturiers déconcentrés (SFACT) sont en cours de déploiement.

2-1.1 Les centres de services partagés (CSP) Chorus :

a) Présentation synthétique de la mission :

Les CSP sont chargés de vérifier et de traduire les décisions prises par les services prescripteurs qui leur sont rattachés dans le système d'information Chorus (engagements juridiques, mise à disposition des crédits de paiement et d'autorisations d'engagement, certification du service fait qui vaut ordre de payer). Ces services sont implantés en administration centrale pour les dépenses ministérielles et en DRFiP pour les dépenses déconcentrées.

1 Budget 2013 réalisé.

2 Budget 2014.

b) Périmètre d'intervention des CSP :

Pour la DRFiP du Nord-Pas-De-Calais département du Nord, le CSP a délégué des services prescripteurs du bloc 3 de la région pour réaliser dans Chorus l'ordonnancement de leurs dépenses et de leurs recettes.

Il est délégataire des directions départementales suivantes :

- DDFIP 59 et 62,
- DDCS 59 et 62, action sociale,
- directions régionales suivantes : DRAC, DRJSCS, DIRCOFI, DISI, DIRECCTE, SGAR, Ecole des Mines et les Archives Nationales du Monde du Travail (ANMT).

Le CSP Picardie a été mis en place au 1^{er} janvier 2011. Il regroupe des agents de diverses administrations (DRAC, DIRECCTE).

Prestataire de services, le CSP agit sur délégué de gestion de 12 services prescripteurs (DRFiP 80, DDFIP 02 et 60, DDCS 80, DDCS 60, DDCS 02, DRJSCS, DRAC, DIRECCTE, SCN-Chateau de Compiègne, Droits des Femmes et Délégation d'action sociale). Il intervient ainsi sur 29 BOP (dont 9 nouveaux au 1^{er} janvier 2015).

c) Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Les équipes sont composées actuellement des effectifs suivants :

- pour la DRFiP Nord - Pas-de-Calais : 14,4,
- pour la DRFiP de la Somme : 9,5.

2-1.2 Le paiement des dépenses des ordonnateurs régionaux et départementaux :

a) Présentation synthétique de la mission :

La mise en place de l'application CHORUS s'est accompagnée d'une réorganisation des services dépenses de l'État des DRFiP donnant naissance à une nouvelle structure : le service dépense en **mode facturier** pour la commande publique ou SFACT. Toutefois, tous les ministères n'ont pas opté pour ce type d'organisation et ont conservé un service dépense en **mode classique**.

Le SFACT placé auprès du DRFiP est un centre de traitement et de paiement unique des factures. Il est chargé de la réception et du contrôle des factures, des contrôles de payeur et de caissier et de l'exécution des opérations financières par la mise en paiement des dépenses. Le SFACT rend compte également de son activité à l'ordonnateur (nombre de factures payées, délai global de paiement des factures).

b) Périmètre d'intervention des services dépenses de l'État / SFACT :

Pour la DRFiP de la Somme, les missions sont exercées au sein de la division « Dépenses de l'État » avec un service unique « Dépense/SFACT ».

La régionalisation des préfectures et le déploiement en mode facturier des dépenses des services du ministère de l'intérieur sont effectifs depuis le 1er janvier 2014. A cette occasion, les deux services pré-existants, à savoir le service de gestion de la Dépense de l'État en mode classique et le service facturier, ont été fusionnés. A ce jour, seules les dépenses du rectorat restent gérées en mode classique ainsi qu'une partie des dépenses du ministère de l'Intérieur (hors commande publique).

Pour la DRFiP Nord-Pas-De-Calais département du Nord, les missions sont exercées au sein de la division « Dépenses de l'État » en distinguant le service dépense en mode facturier et le service dépense en mode classique.

Périmètre - Volumétrie	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Périmètre des assignations	Cf les deux tableaux ci-dessous (PSOP et Hors PSOP) représentant la complétude de la sphère d'assignation de la DRFiP 59 ³ .	En Somme ⁴ , le service Dépense de l'État gère 15 services gestionnaires dont 14 en mode facturier (seul le rectorat d'Amiens reste géré en mode dit « classique »).

3 2013,

4 2015,

Pour la DRFIP 59 :

Administration	Périmètre géographique	Plate-Forme chorus	Observations
ASSIGNATION EN MODE DEPENSE CLASSIQUE			
Secrétariat à l'Administration Générale du Ministère de l'Intérieur(SGAMI)	Nord-Pas de Calais / Picardie	Plate-forme du SGAMI de Lille	2 services exécutants(SGAP et Gendarmerie)
Préfectures 59 et 62	Nord-Pas de Calais	Centre de Services Partagés Régional de Lille	En 2015, ces dépenses seront en mode facturier
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires ,Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Dépenses Immobilières* des 3 Cours d'Appel(Douai, Amiens et Rouen) Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Roubaix	Nord-Pas de Calais / Picardie / Haute Normandie	Plate-Forme Interrégionale de la Justice de Lille	*Il s'agit des dépenses immobilières des cours d'appel dont le montant est > 60.000 € par opération
Cour d'Appel de Douai	Nord-Pas de Calais	Plate-Forme de Douai	
Cours d'Appel de Rouen et d'Amiens	Picardie / Haute Normandie	Plate-Forme interrégionale d'Amiens	
Rectorat	Nord-Pas de Calais	Plate-Forme de Lille	
Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts, Direction Interdépartementale des Routes du Nord, Directions Départementales des Territoires et de la Mer, Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement, Directions départementales de la protection des populations**	Nord-Pas de Calais sauf pour la Direction Interdépartementale des Routes du Nord(départements 59/62/80/60/02/08/51)	Plate-Forme Equipement, Agriculture, Logement Centre de Prestations Comptables Mutualisées(EALCPCM)	**Une partie des dépenses des 2 directions départementales de la protection des populations est assignée au Bloc 3
Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects	Nord-Pas de Calais / Picardie	Plate-Forme de Lyon	Il s'agit des remboursements partiels de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques aux transporteurs routiers et exploitants de taxis.
ASSIGNATION EN MODE FACTURIER			
Direction Régionale des Finances publiques, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Directions Départementales de la protection des populations**, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Directions départementales de Cohésion Sociale, Ecole des Mines de Douai, Secrétariat Général aux Affaires Régionales(Droit des femmes), Archives Nationales du Monde du Travail, Direction du contrôle Fiscal Nord, Direction des Services Informatiques Nord, direction Départementale des Finances publiques 62	Nord-Pas de Calais	Centre de Services Partagés du Bloc 3	**Une partie des dépenses des 2 directions départementales de la protection des populations est assignée au Bloc 2

Administration	Périmètre géographique	Observations
PAIE SANS ORDONNANCEMENT PREALABLE		
Préfectures	Nord-Pas de Calais / Picardie	
Secrétariat à l'Administration Générale du Ministère de l'Intérieur(SGAMI)	Nord-Pas de Calais / Picardie	Hors paie de la gendarmerie
Rectorat	Nord-Pas de Calais	
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires ,Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Roubaix	Nord-Pas de Calais / Picardie / Haute Normandie	
Cour d'Appel de Douai	Nord-Pas de Calais	
Direction Régionale des Finances publiques, Directions départementales de la protection des populations, Direction Départementale des Finances publiques 62	Nord-Pas de Calais	
Direction du contrôle Fiscal Nord	Nord-Pas de Calais / Picardie / Haute Normandie	
Direction des Services Informatiques Nord,	Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects	
Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement, Direction Interdépartementale des Routes du Nord, Directions Départementales des Territoires et de la Mer, Directions départementales de la protection des populations	Nord-Pas de Calais	
Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects	Nord-Pas de Calais / Picardie	Assignment transférée en octobre 2014 à la DRFiP 33
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, des Directions départementales de Cohésion Sociale	Nord-Pas de Calais	Assignment transférée en juin 2014 à la DRFiP 93

Périmètre – Volumétrie	DRFiP Nord-Pas-de-calais
Éléments de volumétrie 59/62	<p>– <u>Nombre de demandes de paiement (DP) dans CHORUS en 2013</u> : 398.300 DP (périmètre 59 et 62)</p> <p>– <u>Montant des dépenses payées en 2013</u> : 12 milliards 200 millions d'euros (périmètre 59 et 62) dont Paie Sans Ordonnancement Préalable</p> <p>– <u>Nombre de régies d'avance État</u> : 80 régies 59/62 sur un total DRFiP 59 de 139 régies</p>
Éléments partiels de volumétrie de la Picardie assignés à la DRFiP 59	<p>– <u>Nombre de demandes de paiement dans CHORUS en 2013</u> : 27.500 DP</p> <p>– <u>Montant des dépenses payées en 2013</u> : 228 millions d'euros dont Paie Sans Ordonnancement Préalable</p> <p>– <u>Nombre de régies d'avance État</u> : 18 régies 80/02/60 sur un total DRFiP 59 de 139 régies</p>

Périmètre - Volumétrie	DRFiP de la Somme
Éléments de volumétrie	<p>- <u>Nombre de demandes de paiement dans CHORUS en 2014</u> : ce service a traité 123 284 demandes de paiement en 2014.</p> <p>- <u>Montant des dépenses payées en 2014</u> : 2.823.597.222,10€</p> <p>- dont mode facturier : 2.670.028.332,43€ ;</p> <p>- dont mode « classique » : 153.568.889,67€</p> <p>- <u>Nombre de régies d'avance État</u> :</p> <p>12 régies en 2014 ;</p> <p>9 régies en 2015.</p>

c) Les effectifs mobilisés pour cette mission :

Services	DRFiP Nord-Pas-de-calais	DRFiP de la Somme
Dépense	70,70 (assignation totale dont PSOP)	6,8
	64,20 (assignation 59/62 dont PSOP)	
SFACT	13,20 (pas d'assignation hors 59/62)	12,80 B
Total Dépense/SFACT	83,90 ETP (tout périmètre)	19,6 ETP
	77,40 ETP (périmètre 59/62)	

Services	DRFiP Nord-Pas-de-calais
Dépenses Picardie	4